



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 118-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.187

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)
Stampfli (Bern, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Prévention de la fraude fiscale

Le Conseil-exécutif est prié de lever le secret fiscal, de permettre au public de prendre connaissance et donc de contrôler l'assujettissement à l'impôt ainsi que d'adapter les bases légales pour y parvenir.

Développement :

Depuis la réintroduction du secret fiscal, le registre d'impôt n'est plus accessible au public, ce qui réduit à néant un important moyen de prévenir la fraude fiscale manifeste. En particulier aucune donnée fiscale de personnes fortunées ou ayant des revenus élevés n'est accessible en cas de soupçon de fraude fiscale, un état de fait qui n'est pas de nature à renforcer la confiance en l'équité fiscale.

Avec la réglementation qui était en vigueur jusqu'alors, les professionnels des médias ainsi que les citoyennes et citoyens engagé·e·s étaient plus en capacité de pointer les cas de personnes trop peu imposées, et il était possible de poser des questions critiques lorsque quelqu'un était suspecté d'avoir un taux d'imposition trop bas. On pouvait consulter le nom des contribuables de même que leur revenu imposable et leur patrimoine. C'est ainsi qu'un ou une contribuable résidant dans l'Oberland bernois doit 1,5 million de francs d'impôt au canton. Si le contrôle par le public était possible, cela aurait sans doute pu être évité. Et il ne s'agit certainement pas d'un cas isolé dans le canton de Berne. Or, il incombe à ce dernier de lever et de percevoir l'impôt comme il se doit. Cela vaut aussi pour les personnes très fortunées, dont certaines bénéficient d'un forfait fiscal. Pour le canton de Berne, il est primordial de fixer l'assiette fiscale selon les bases légales en vigueur. Accroître la transparence en matière de fiscalité, c'est accroître la confiance.

Destinataires

– Grand Conseil